

Rien n'est JOUÉ...

Plusieurs évolutions ont été obtenues au cours des dernières semaines de négociations. Toutefois, pour les CDF, le compte n'y est pas et les discussions s'enchaînent pour qu'un véritable texte conventionnel émerge. Point d'étape avant l'échéance du 24 juillet.

En juillet prochain, le dilemme sera grand pour les 100 représentants des syndicats départementaux des CDF, des régions et des U35. Ils devront décider, au cours d'un conseil d'administration confédéral extraordinaire, s'ils donnent à Pierre-Olivier Donnat, président des CDF, le mandat de signer, ou non, le nouveau texte conventionnel dévoilé lors de la séance conclusive du 13 juillet. Il leur faudra sopeser les avancées obtenues à l'aune des propositions effectuées au premier jour des négociations par les CDF, il y a tout juste trois mois. Toutes n'auront pas été reprises, c'est bien évidemment le jeu des discussions en cours qui sont encore loin d'être terminées. Discussions qui, rappelons-le, s'organisent autour des objectifs fixés par la lettre de cadrage du ministre de la Santé et de la Prévention : la démographie, le soin plus que la prothèse, l'orthodontie, les publics fragiles et la prévention.

Prévention et chantier en cours

Ce dernier item, qui a occupé une large part du premier temps de cette négociation, a abouti à la formule choc « *une génération sans prothèse* » rapidement corrigée sous l'impulsion des CDF en « *une génération sans carie* ». Elle implique un effort financier de l'Assurance maladie et des complémentaires consenti pour la cohorte 3-24 ans en 2024, puis 3-25 ans en 2025 et ainsi de suite... Sans nier l'importance de la prévention, on peut toutefois se demander si un avenant, négocié sans la menace d'un règlement arbitral, n'aurait pas suffi à obtenir les mêmes résultats ou mieux encore... Mais pour cela, il ne fallait pas qu'un syndicat, la FSDL, s'oppose à la reconduction de la convention de 2018 !

D'autres avancées ont d'ores et déjà été réalisées, comme notamment la couronne zircone sur molaire à 440 euros dans le panier RAC 0 ou le doublement de l'aide à l'installation (50 000 € au lieu de 25 000) dans les zones sous-dotées. La règle tacite veut que lorsqu'un accord est trouvé sur un point, l'on passe au suivant sans risque de retour en arrière. La négociation se poursuit donc cahin-caha, à travers des réunions tripartites formelles et des discussions informelles, surtout depuis l'annonce gouvernementale du transfert de l'Uncam vers l'Unocam de 500 millions de dépenses dentaires ! Les assurances complémentaires ont leur alibi pour ne pas en faire plus, quant aux CDF, ils demandent que l'économie réalisée par l'Assurance maladie soit entièrement réinjectée dans le secteur dentaire.

Aujourd'hui, rien n'est donc terminé et beaucoup reste encore à obtenir pour que la balance penche ou non vers une signature des CDF.

13 avril : début de la négociation convention

Ministère et Assurance maladie :

- ▶ renforcer la prévention,
- ▶ améliorer l'accès aux soins dans les zones sous-dotées,
- ▶ orienter l'activité vers plus de soins et moins de prothèse,
- ▶ limiter les restes à charge en orthodontie,
- ▶ favoriser la prise en charge des publics fragiles.

État des lieux au 22 juin 2023

Gains des CDF au fil de la négociation

- ▶ Dispositif de prévention visant à long terme une « Génération sans carie »
 - Dispositions spécifiques sur une cohorte 3-24 ans prise en charge tout au long de la vie dont :
 - EBD annuel majoré de 10 €
 - Extension de la prise en charge des vernis fluorés
 - Création de nouveaux actes de prévention ou conservation
 - Coefficient majorateur de 10 % des actes d'endodontie
 - Coefficient majorateur de 30 % sur les actes de restauration coronaire
 - Revalorisation de la pulpotomie
 - Extension de l'EBD femme enceinte
 - Simplification de l'EBD
 - Bilan spécifique à l'entrée en EPHAD/ESMS
- ▶ Couronne zircone 440 € sur molaire et bridge de base zircone dans le panier 100 % santé, alternative thérapeutique à la couronne métal
- ▶ Création d'un nouveau zonage augmentant de 7 à 30 % la population en zone très sous-dotée et la diminuant de 20 à 5 % dans les zones sur-dotées
 - Doublement de l'aide à l'installation (25 000 > 50 000 €)
 - Hausse de 33 % de l'aide au maintien (3 000 > 4 000 €)
 - Forfait de 300 €/an pour les maîtres de stage
- ▶ Alignement des tarifs des plafonds C2S sur les actes communs du panier RAC 0

- ▶ Prévention
- ▶ Panier de soins
- ▶ Démographie
- ▶ Soins
- ▶ ODF
- ▶ Publics fragiles

nelle

UNOCAM (assureurs complémentaires) :

- ▶ Participation à la prévention
- ▶ Pas d'augmentation de leurs dépenses car le 100 % santé leur a coûté cher
 - Pas de modification des paniers de prothèse sauf suppression d'actes du panier 100 % santé
 - Suppression ou révision de l'indexation de la prothèse

Découvrez
les 60 propositions
des CDF transmises
à l'Assurance maladie
sur le site des CDF

